

Défibrillateur automatique SAMARITAN PAD 360 P HeartSine

Référence : G3580001

DESCRIPTION :

• PRIX EN BAISSSE !

Notre **défibrillateur SAMARITAN PAD automatique** DEA guide pas à pas lors de l'intervention.

Il est très facile à utiliser grâce à des pictogrammes et des instructions vocales et visuelles.



HeartSine



HeartSine



INFORMATION PRODUIT

PRIX EN BAISSSE !

Notre **défibrillateur SAMARITAN PAD automatique** DEA guide pas à pas lors de l'intervention.

Il est très facile à utiliser grâce à des pictogrammes et des instructions vocales et visuelles.

Notre **défibrillateur automatique** effectue des auto-tests hebdomadaires et aide à la réanimation grâce à un métronome.

Le **défibrillateur SAMARITAN PAD 360P** est livré avec :

- un sac de transport souple et anti-choc
- un padpak (électrodes et piles pré-combinées)



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com

Compact et ultra léger, il est facile à transporter et a une forte résistance à la poussière et à l'eau (IP 56). Il est adapté aux sports aquatiques et aux activités en plein air, et est conforme à toutes les directives européennes en matière de DAE.

Caractéristiques

- **Poids** : 1,1 kg avec Padpack (piles et électrodes)
- **Dimensions** : 20 x 18,4 x 4,8 cm
- **Seuil d'asystolie** : 70 microvolts RMS
- **Étanchéité** : IP 56
- **Garantie** : 10 ans
- **Durée de vie des piles et électrodes** : 4 ans
- Onde de choc biphasique avec niveau d'énergie croissant respectivement 100, 150 et 200 joules
- Mémoire interne qui permet de sauvegarder 45 minutes d'ECG (complet)

Il existe deux modes de DAE :

- DEA **Défibrillateur entièrement automatique** : le choc se déclenche sans intervention humaine.
- DEA **Défibrillateur semi-automatique** : le choc se déclenche pas appui sur un bouton, sur ordre du défibrillateur.



Ce que dit la loi - Décret du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes

Suite au [décret du 19 décembre 2018 sur les DAE](#), les défibrillateurs automatisés externes sont **obligatoires** pour les établissements recevant du public suivants :

- Les ERP de **catégories 1 à 4**,
- Les ERP de **catégorie 5** suivants : structures d'accueil pour personnes âgées, structures d'accueil pour personnes handicapées, établissements de soins, gares, hôtels-restaurants d'altitude, refuges de montagne, établissements sportifs clos et couverts et salles polyvalentes sportives.

Suivant la catégorie de l'ERP, la date d'application de cette nouvelle obligation n'est pas la même :

- **1er janvier 2020** pour les ERP de catégories 1 à 3,
- **1er janvier 2021** pour les ERP de catégorie 4,
- **1er janvier 2022** pour les ERP de catégorie 5.

Notre page dédiée vous renseigne sur [vos obligations concernant les défibrillateurs automatisés externes](#).



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com